

CONDITIONS GÉNÉRALES

Au 19 décembre 2011

Page 1

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

Le journal du Petit Jurassien (LPJ) est un site gratuit et diffusé uniquement sur Internet. Les noms «Le Petit Jurassien» ainsi que «Le P'tit Ju» sont protégés et ne peuvent être transformés ou même utilisés à des fins commerciales. Le contenu du site est la propriété du Petit Jurassien (mis à part les contenus de l'Agenda et des Petites-Annonces ou ceux-ci sont la propriété des annonceurs eux-même); en aucun cas il n'est autorisé de copier ou de reproduire que se soit textes et/ou images. Les images qui illustrent les articles sont en général réalisées par l'équipe du Petit Jurassien (ou le collectif PixLab.ch). Pour celles qui nous sont fournies, le propriétaire de celles-ci nous donnent les droits complets d'utilisation (uniquement).

2. ANNONCES/PUBLICITÉS

Le journal du Petit Jurassien (LPJ) offre des emplacements publicitaires selon des tarifs variables. LPJ s'engage à respecter les termes des différents contrats (tarifs, emplacement, durée, visibilité, etc.). LPJ s'engage également à présenter des pages plaisantes afin de susciter l'intérêt des lecteurs, il peut donc en tout temps refuser une annonce si celle-ci ne correspond pas à une certaine charte graphique. Les annonces diffusées dans le journal du Petit Jurassien peuvent être en couleur (quadri) ou en noir/blanc. Elles peuvent être transmises directement par l'annonceur selon les conditions établies par le journal ou alors, être préparées par le journal lui-même selon les tarifs en vigueur. Elles doivent cependant respecter les conformités avec les lois et les règlements en vigueur en Suisse. Chaque annonceur s'engage tout particulièrement à ce que aucun contenu puisse être qualifié de pédophile (pédopornographique), sous peine de quoi, dès lors que le journal aurait pris connaissance de pareil contenu sur une des publicités qu'elle diffuse, celle-ci serait immédiatement supprimée, et les coordonnées de l'annonceur transmises aux autorités compétentes.

Il est rappelé que seul l'annonceur est responsable du contenu qu'il diffuse sur Internet et sur le journal du Petit Jurassien, en aucun cas le journal sera considéré comme responsable du contenu créé par l'annonceur. Celui-ci s'engage à ce que le contenu de son annonce ne porte pas atteinte aux droits des tiers.

1-A. Annonce transmise par l'annonceur

Que se soit un leaderboard, un carré, une oreille ou un footer, le document fourni doit être prêt à l'utilisation et conforme aux formats définis (si tel n'est pas le cas, Le Petit Jurassien se réserve le droit de facturer des frais d'adaptation). Un carré, une oreille et un footer ne peuvent être animés. Un footer est en général un logo (sponsor); celui-ci doit respecter la charte graphique du site Internet. LPJ se donne le droit de l'adapter afin que l'ensemble des footers rende une image plaisante à la page. Chaque annonce peut être accompagnée d'un lien externe.

1-B. Annonce réalisée par Le Petit Jurassien

Chaque annonce produite par nos soins reste la propriété du journal. Elle peut cependant être achetée à des prix concurrentiels, sur demande. Pour la réalisation d'une annonce, nous nécessitons d'un minimum de matériel de la part du client (texte, logo, image libre d'utilisation, etc.).

1-C. Présentation commerciale

Une présentation commerciale est réalisée en collaboration avec l'annonceur et le journaliste du LPJ. L'annonceur s'engage à laisser libre tous les droits d'utilisation des différentes photos et des textes réalisés ou transmis par l'annonceur lui-même. Une page est diffusée durant une seule édition, puis elle passe en archive. Celle-ci sera également visible dans les différents moteurs de recherche, tel que Google. LPJ ne peut agir sur ces référencement Google (en supprimant la page, elle restera quelque temps dans les moteurs de recherche, inévitablement). Les photos réalisées par nos soins restent la propriété du Petit Jurassien. Elles peuvent cependant être achetées au prix de Fr. 200.- HT pour le paquet total (entre 10 et 20 photos).

1-D. Publi-Reportage

Un publi-reportage est réalisé en collaboration avec l'annonceur et le journaliste du LPJ. L'annonceur s'engage à laisser libre tous les droits d'utilisation des différentes photos et des textes réalisés ou transmis par l'annonceur lui-même. Une

page est diffusée durant une seule édition, puis elle passe en archive. Celle-ci sera également visible dans les différents moteurs de recherche, tel que Google. LPJ ne peut agir sur ces référencement Google (en supprimant la page, elle restera quelque temps dans les moteurs de recherche, inévitablement).

1-E. Les Bonnes-Tables

La page dédiée pour un restaurateur est réalisée en collaboration avec l'annonceur et le journaliste du LPJ. L'annonceur s'engage à laisser libre tous les droits d'utilisation des différentes photos et des textes réalisés ou transmis par l'annonceur lui-même. Une page est diffusée durant une année et intégrée dans le moteur de recherche inclu au site du LPJ. Celle-ci sera également visible dans les différents moteurs de recherche, tel que Google. LPJ ne peut agir sur ces référencement Google (en supprimant la page, elle restera quelque temps dans les moteurs de recherche, inévitablement). Après l'année de diffusion, la page disparaît automatiquement, sans préavis. Un annonceur peut renouveler son contrat pour prolonger la diffusion. Les photos réalisées par nos soins restent la propriété du Petit Jurassien. Elles peuvent cependant être achetées au prix de Fr. 200.- HT pour le paquet total (entre 10 et 20 photos).

3. AGENDA DES MANIFESTATIONS

Le journal du Petit Jurassien (LPJ) met à disposition sur son site Internet un agenda gratuit et exploitable par chacun, depuis le site lui-même. Chaque annonce publiée sur le site sera soigneusement analysée par notre service de rédaction. Elle devra respecter les conformités avec les lois et les règlements en vigueur en Suisse. Chaque annonceur s'engage tout particulièrement à ce que aucun contenu puisse être qualifié de pédophile (pédopornographique), sous peine de quoi, dès lors que le journal aurait pris connaissance de pareil contenu sur une des publicités qu'elle diffuse, celle-ci serait immédiatement supprimée, et les coordonnées de l'annonceur transmises aux autorités compétentes.

Il est rappelé que seul l'annonceur est responsable du contenu (texte et image) qu'il diffuse sur Internet et sur le journal du Petit Jurassien, en aucun cas le journal sera considéré comme responsable du contenu créé par l'annonceur. Celui-ci s'engage à ce que le contenu de son annonce ne porte pas atteinte aux droits des tiers. Pour les images, il est primordial que celles-ci soient libres de droit.

Une fois publiée vous ne pouvez plus modifier votre annonce. En cas de correction il est nécessaire de nous contacter.

4. LES PETITES ANNONCES

Le journal du Petit Jurassien (LPJ) met à disposition sur son site Internet un outil de Petites-Annonces gratuit et exploitable par chacun, depuis le site lui-même. Chaque annonce publiée sur le site sera soigneusement analysée par notre service de rédaction. Elle devra respecter les conformités avec les lois et les règlements en vigueur en Suisse. Chaque annonceur s'engage tout particulièrement à ce que aucun contenu puisse être qualifié de pédophile (pédopornographique), sous peine de quoi, dès lors que le journal aurait pris connaissance de pareil contenu sur une des publicités qu'elle diffuse, celle-ci serait immédiatement supprimée, et les coordonnées de l'annonceur transmises aux autorités compétentes.

Il est rappelé que seul l'annonceur est responsable du contenu (texte et image) qu'il diffuse sur Internet et sur le journal du Petit Jurassien, en aucun cas le journal sera considéré comme responsable du contenu créé par l'annonceur. Celui-ci s'engage à ce que le contenu de son annonce ne porte pas atteinte aux droits des tiers. Pour les images, il est primordial que celles-ci soient libres de droit.

Une annonce reste visible sur notre site Internet durant 15 jours. Une fois publiée vous ne pouvez plus la modifier. En cas de correction il est nécessaire de nous contacter.